PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Le Plan Territorial de l'Agriculture Durable de Saint-Martin

Octobre 2021

Préface

Le développement de l'agriculture et du secteur de l'agroalimentaire est une nécessité pour le territoire de Saint-Martin afin de diversifier les activités économiques et d'assurer une part de la production alimentaire nécessaire aux besoins de la population. L'isolement et l'éloignement du territoire induisent la nécessité de produire le plus localement possible afin de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer une souveraineté alimentaire.

Par le développement et la structuration des filières agricoles, en cohérence avec les politiques publiques nationales et européennes, une production de denrées locales doit être favorisée pour parvenir progressivement à l'accès par tous à une alimentation saine, diversifiée et de qualité, conformément aux objectifs du programme national pour l'alimentation, mais également dans l'objectif d'un tourisme de qualité, axé sur le tourisme vert et sur les valeurs gastronomiques françaises.

Dans un contexte économique particulièrement instable, il s'est avéré nécessaire d'éclairer les perspectives du secteur agricole et les modalités de son développement à court et moyen termes.

L'élaboration d'un plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin nous permet de fixer les priorités de l'action publique et de donner de la lisibilité sur sa continuité pour accompagner l'agriculture saint-martinoise face aux défis qui la guettent.

Véritable feuille de route de l'État et de la Collectivité sur les questions agricoles, ce plan a été élaboré de façon collégiale avec l'ensemble des professionnels et des acteurs impliqués de près ou de loin dans ce secteur d'activité. En plus d'avoir offert un espace de discussion constructif, les groupes de travail et le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) ont permis d'établir un diagnostic partagé et de définir des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des agriculteurs et des acteurs locaux.

Il convient en effet de développer la filière mais pas n'importe comment ; la développer de manière structurée, professionnelle et en réponse aux attentes des consommateurs en matière d'alimentation, de santé et d'environnement.

Ainsi, quatre axes majeurs structurent le cadre du développement de l'agriculture durable à Saint-Martin :

- « Encourager et promouvoir l'agriculture locale et de qualité », pour une alimentation locale diversifiée, sûre et de qualité ;

- « Renforcer et faciliter l'accompagnement technique, pédagogique et financier et développer les connaissances par l'acquisition de références, les échanges et l'innovation », pour une filière professionnelle, performante et adaptée au contexte particulier de Saint-Martin ;

- « Assurer un accès et une préservation des ressources naturelles dans le respect

du développement durable », pour une agriculture respectueuse de l'environnement ;

- « Améliorer les performances sociales, économiques, écologiques et sanitaires des exploitations agricoles », pour une filière structurée et une transition agro-écologique réussie.

Intégrer l'économie agricole à l'économie touristique reste un grand défi mais l'objectif majeur est de développer une production alimentaire locale de qualité en redonnant sa place à l'agriculture.

Table des matières

Partie 1 : Modalités d'élaboration et de suivi du plan.....5
I. Cadre réglementaire.....5
II. Méthodologie d'élaboration du plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin.....8
III. Modalités de suivi du plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin.....9
Partie 2 : Diagnostic et enjeux territoriaux.....10
I. Contexte.....10
II. Analyse de la filière agricole de Saint-Martin : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces....22
III. Enjeux prioritaires.....28
Partie 3 : Le plan d'actions du plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin.....33
LISTE DES ACRONYMES.....39

Partie 1 : Modalités d'élaboration et de suivi du plan

I. Cadre réglementaire

L'agriculture française et ses industries agroalimentaires connaissent des évolutions de contexte rapides et profondes. Dans les prochaines années, elles devront répondre à trois enjeux majeurs :

- **le défi alimentaire** : l'agriculture française contribue aux équilibres alimentaires européens et mondiaux dans une perspective de croissance démographique qui conduirait la population mondiale à atteindre 9 milliards d'habitants en 2050 ;
- **le défi environnemental** : afin de répondre aux enjeux environnementaux pour l'agriculture mis en avant lors du Grenelle de l'Environnement, elle doit poursuivre son évolution pour mieux intégrer ces enjeux
- **le défi territorial** : l'agriculture occupe plus de la moitié du territoire national mais perd chaque année environ 90.000 ha de SAU. Afin de freiner cette évolution, une gestion économe et durable du foncier agricole est à mettre en place.

Afin de répondre à ces trois enjeux, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (art. 51) et le décret n°2011-531 du 16 mai 2011 introduisent le plan régional de l'agriculture durable qui doit être approuvé par un arrêté du préfet de région.

Pour son application à Saint-Martin, l'article L.183-4 du code rural et de la pêche maritime prévoit un plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche.
Dans un premier temps, ce plan décline uniquement les actions relatives à l'agriculture durable puis évoluera, dans un second temps, vers le plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche, tel que prévu à l'article L.183-4 du code rural et de la pêche maritime, par l'intégration des parties relatives à l'alimentation et à la pêche restant à élaborer.

a) Objectifs

La prise en compte dans les territoires de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui conditionnent l'agriculture est un facteur essentiel de sa durabilité. Il est donc nécessaire de trouver la meilleure coordination et cohérence possible des politiques menées sur ce thème par les différents acteurs.

Il est apparu indispensable de disposer d'une vision partagée de l'agriculture durable prenant en compte l'ensemble de ces enjeux. L'agriculture doit être traitée en tant que telle et non pas seulement comme la résultante de schémas divers centrés sur d'autres problématiques.

Issu d'une réflexion collégiale, le plan territorial de l'agriculture durable fixe les grandes orientations de la politique agricole et agro-alimentaire à Saint-Martin en tenant compte des spécificités de la collectivité.

Le plan précise les actions qui feront prioritairement l'objet des interventions de l'État et de la collectivité territoriale ou les actions nécessitant un large partenariat.

Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, le plan territorial de l'agriculture durable est porté à la connaissance de la collectivité territoriale.

b) Modalités d'élaboration

Le représentant de l'État et le président du conseil territorial conduisent conjointement la préparation du plan en y associant la chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin.

Ils sont assistés par le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) de Saint-Martin, exerçant en l'occurrence les attributions conférées au comité régional de l'économie agricole et du monde rural.

Après avoir été mis pendant une durée minimale d'un mois à la disposition du public, le projet de plan territorial de l'agriculture durable est soumis à l'approbation du conseil territorial. Le plan est ensuite arrêté par le représentant de l'État et publié au recueil des actes administratifs.

c) Contenu

Le I. de l'article D.111-1 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

« Le plan régional de l'agriculture durable comprend :

-un diagnostic fondé sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux identifiés à l'échelle des territoires pertinents au sein de la région ;
-l'exposé des orientations stratégiques de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle dans la région ;
-l'énoncé des actions de l'État et de la région correspondant à ces orientations et des actions spécifiques ou complémentaires prévues par les deuxième et troisième alinéas de l'article L.111-2-1 ainsi que, le cas échéant, des recommandations faites aux acteurs des secteurs concernés et aux collectivités territoriales pour contribuer à leur réalisation ;
-en tant que de besoin, des documents cartographiques indicatifs ;
-la liste des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des orientations pendant la durée du plan et les modalités de ce suivi. »

d) Modalités de suivi

Le suivi de la mise en œuvre du plan territorial de l'agriculture durable est assuré par le COSDA, qui en établit un état des lieux annuel.

Le comité peut, à cette occasion, présenter des projets de modifications du plan. Lorsqu'elles sont retenues par le représentant de l'État et le président du conseil territorial, les modifications sont effectuées conformément à la procédure prévue pour son élaboration.

e) Bilan

Le bilan est établi par le représentant de l'État avec l'assistance du COSDA, au plus tard avant la fin de la septième année suivant la date d'approbation de ce plan.

A l'issue de ce bilan, le représentant de l'État décide le maintien en vigueur du plan ou sa révision.

Si un bilan du plan territorial de l'agriculture durable n'a pas été établi huit ans après la date de publication de l'arrêté l'approuvant, ce plan est réputé caduc.

II. Méthodologie d'élaboration du plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin

Les sous-groupes du groupe de travail « Stratégie des filières », tels qu'instaurés par le COSDA en date du 8 novembre 2018, ont été réunis entre le 20 mai et le12 juin 2019, selon le calendrier suivant :

1- Élevage de bovins, petits ruminants et équins : 20 mai 2019 et 6 juin 2019 ;

2- Élevage de porcins, volaille/lapins et apiculture : 23 mai 2019 et 12 juin 2019 ;

3- Productions végétales : 24 mai 2019.

Les groupes de travail sont composés de référents techniques en provenance des services de l'État, de la Collectivité, de la CCISM, des organisations professionnelles et associations de producteurs (SICASMART, ADEPPAL, GDS), de la société d'exploitation des abattoirs, d'un vétérinaire ainsi que du secteur de production (éleveurs bovins, petits ruminants, équins, volaille, apiculteur et producteur de cultures maraîchères).

Les travaux ont consisté à analyser chaque filière, en définissant les forces, faiblesses, opportunités et menaces, afin d'identifier les grandes orientations permettant une proposition de plan d'actions.

Suite aux différentes discussions, les groupes de travail ont proposé 9 fiches actions :

- 2 fiches transversales : « Toutes filières » et « Élevage » ;

- 7 fiches spécifiques filières : « Bovins », « Petits ruminants », « Volaille/lapins », « Porcins », « Équins », « Apiculture » et « Productions végétales ».

Ces fiches, composant ainsi une base de plan d'actions intégrant l'ensemble des filières et impliquant l'ensemble des acteurs locaux de la filière agricole, ont été validées par le COSDA le 19 septembre 2019. Il a également validé ce plan d'actions comme étant la base de travail pour l'élaboration du plan territorial de l'agriculture durable, prévu à l'article L.183-4 du code rural et de la pêche maritime.

Selon les différents objectifs définis, une proposition de plan territorial de l'agriculture durable a été discutée avec le groupe de travail « Stratégie des filières », les 3 sous-groupes réunis, le 8 octobre 2020. Ce plan reprend l'ensemble des actions identifiées dans les fiches précédemment élaborées et propose une nouvelle architecture par la définition d'axes déclinés en objectifs afin de répondre aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux et territoriaux, conformément au cadrage national.

Le plan territorial de l'agriculture durable a ensuite été approuvé par le COSDA le 24 novembre 2020.

Une consultation du public s'est tenue du 7 avril 2021 au 7 mai 2021.

Enfin, le plan été soumis à l'approbation du conseil territorial le 1er juillet 2021.

Ce plan est établi pour une durée de 7 ans. Il couvrira ainsi l'essentiel de la prochaine programmation des fonds européens, notamment du FEADER.

L'État est attentif à coordonner son action avec celle de l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de Saint-Martin tout en laissant à chaque organisme l'autonomie de ses actions en fonction de ses compétences propres et des décisions de ses instances électives.

Schéma d'élaboration du PTAD de Saint-Martin

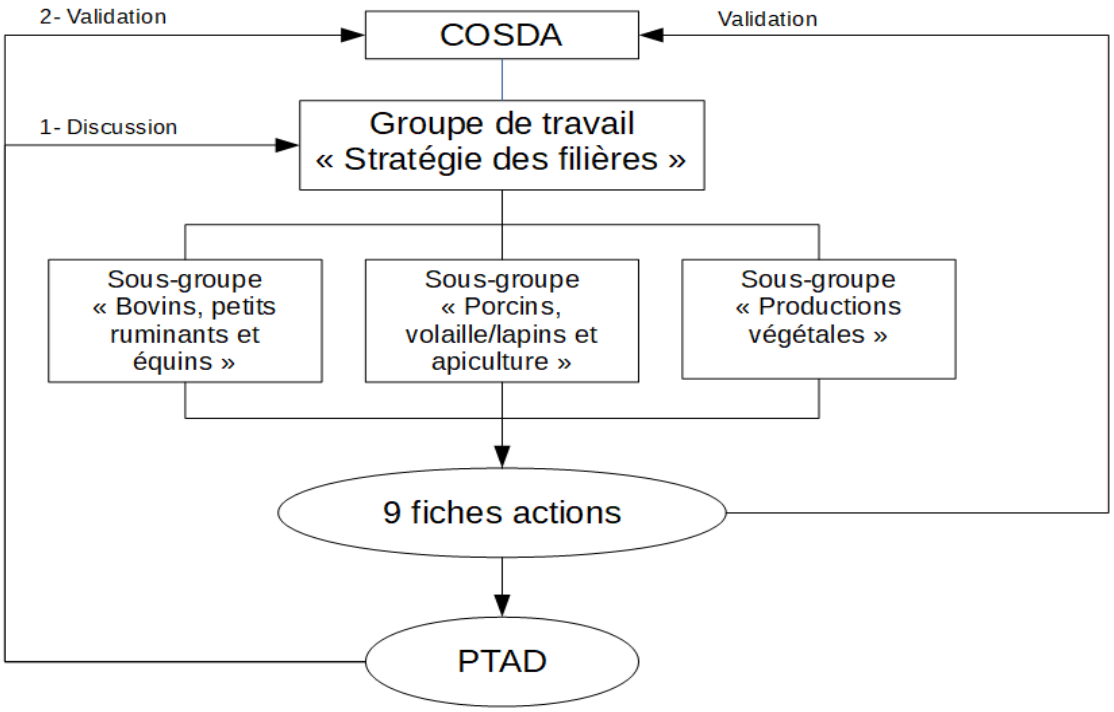

III. Modalités de suivi du plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin

Le plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin fera l'objet d'un suivi annuel par le COSDA.

Un tableau de suivi sera élaboré afin d'apprécier les évolutions de mise en œuvre des actions, selon les indicateurs proposés dans le plan.

Partie 2 : Diagnostic et enjeux territoriaux

Ce diagnostic s'appuie sur les éléments du diagnostic territorial stratégique pour le programme FEADER 2021-2027, élaboré par EY dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration des programmes européens 2021-2027 à Saint-Martin des prochains fonds FEDER, FSE+, FEADER et FEAMP, approuvé par le COSDA le 24 novembre 2020.

I. Contexte

Introduction[1]

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin est aujourd'hui fortement tertiarisée et s'appuie largement sur le tourisme.
L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy.
Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km^2, et une partie française au nord, couvrant 56 km^2, où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.
Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007 par l'adoption d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer (COM).
Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce l'ensemble des compétences dévolues à la commune, au département et à la région, ainsi que celles que l'État lui a transférées (fiscalité, transports routiers, ports maritimes, voirie, tourisme, droit domanial, accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et des établissements publics de la Collectivité).
Au niveau européen, Saint-Martin est officiellement devenue Région ultrapériphérique (RUP) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre 2009.
En 2015, la population saint-martinoise s'établit à 35 684 habitants. Depuis les années soixante, l'évolution de la population est relativement erratique. Ce phénomène est imputable aux variations importantes du solde migratoire.
La population saint-martinoise est très jeune. En 2015, 39,4% de la population est âgée de moins de 25 ans. L'âge moyen des habitants s'élève à 32,9 ans contre 28,2 ans en 1999. À l'horizon 2030, la population devrait rester jeune (25,6 % des habitants âgés de moins de 15 ans contre 27,0 % en 2015), malgré une forte augmentation des plus de 65 ans (10,3 % en 2030, contre 7,0 % en 2015). La densité

1*source : IEDOM - Note expresse n°559 – Mars 2019 – Panorama de Saint-Martin*

moyenne de population en partie française est nettement inférieure à celle de la partie néerlandaise (637 hab./km^2 contre 1 137 hab./km^2).
L'économie de Saint-Martin se caractérise par la prépondérance du secteur tertiaire, qui regroupe près de 60 % des entreprises et 81,8 % de l'emploi total en 2015. Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de Saint-Martin. L'industrie proprement dite est également limitée (4,3 % de l'emploi). L'activité de l'île est concentrée dans les services non marchands et les autres services marchands qui représentent respectivement 28,2 % et 22,2 % de l'emploi total. Aussi, le secteur de l'hébergement et de la restauration et celui de la construction bénéficient de l'attractivité touristique de Saint-Martin et concentrent respectivement 16,2 % et 7,8 % de l'emploi.
Le développement économique et social de Saint-Martin est marqué par la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation particulièrement concurrentielle, où Sint-Maarten bénéficie d'une fiscalité et d'une règlementation plus avantageuses. Dans ce contexte où la monnaie officielle de Sint Maarten est fixée sur le dollar, la baisse de l'euro par rapport au dollar a un impact immédiat sur la compétitivité des entreprises, notamment pour celles du bâtiment et des travaux publics. Une telle situation améliore par ailleurs l'attractivité de Saint-Martin pour les touristes nord-américains qui représentent la majorité de la clientèle. Ce contexte concurrentiel et l'évolution du cours de l'euro face au dollar expliquent en partie la dynamique de l'économie saint-martinoise.
L'activité de croisière qui concentre les trois quarts des arrivées de visiteurs sur l'île accuse un ralentissement au cours des années 2015 et 2016. Malgré un début d'année plus favorable, 2017 est marquée par le passage, le 6 septembre 2017, de l'ouragan IRMA de catégorie 5 sur les îles du Nord : 95 % des bâtiments publics et privés des deux îles ont été dégradés, dont un quart totalement détruit.

1- Le secteur agricole de Saint-Martin représente une part mineure de l'activité économique et de la surface du territoire

Le secteur d'activité agricole représente un volume restreint à l'échelle de Saint-Martin, tant en termes de production et d'emploi, que d'occupation du territoire.

L'activité agricole est peu développée, peu professionnalisée et majoritairement informelle ; les filières existantes sur le territoire (élevage bovins/ovins/caprins, apiculture, cultures maraîchères/vivrières) sont peu structurées, à l'exception de la filière bovine. Les conditions climatiques de Saint-Martin (sécheresse récurrente) et l'absence de ressources en eau sur le territoire ne rendent pas possible le développement de filières de grandes cultures ou de cultures maraîchères de grande ampleur.

Le faible degré de professionnalisation de l'activité agricole, l'absence de capacités de transformation des produits agricoles, le caractère en grande partie informel de l'activité, qui fait obstacle aux recours aux aides nationales et de la PAC

(notamment à l'investissement ou à la mise en œuvre de projets agroécologiques), à l'inscription dans le cadre de labels de qualité ainsi qu'à la structuration des filières, constituent autant de facteurs qui limitent la viabilité et la pérennité des revenus agricoles. Le recensement agricole 2020 permettra un inventaire plus précis des activités, y compris celles des exploitations informelles.
De plus, ceux-ci sont fortement exposés aux aléas climatiques. D'une part, les installations agricoles n'étant pas conçues pour résister aux cyclones, et les agriculteurs, en raison du manque de formalisation de l'activité agricole ou de la difficulté à produire des justificatifs de propriété, ne peuvent pas bénéficier des dispositifs publics de soutien. D'autre part, la récurrence des périodes de sécheresse dans un contexte où la ressource en eau sur l'île reste difficilement accessible et limitée (en l'absence d'une gestion de la ressource) accroît la dépendance des éleveurs locaux à des importations coûteuses.

Ainsi, 45 exploitations agricoles étaient dénombrées sur le territoire au dernier recensement agricole (2010) :

- → Les exploitants sont majoritairement pluri-actifs
- → 90% des exploitations sont dédiées à l'élevage
- → Il s'agit en majorité d'éleveurs bovins : évaluation à 800 bovins au total, élevés de manière extensive à l'herbe, dont 300 vaches allaitantes et 200 abattages annuels (2011), soit 7,5% de la consommation de l'île[2]
- → Une exploitation maraîchère pratiquant la vente directe

Selon l'INSEE, le secteur de l'agriculture représentait 0,3% de l'emploi à Saint-Martin en 2016, et avait encore diminué en 2018 d'après les données de la Caisse générale de la sécurité sociale[3].

Les terres classées en zone agricole ne représentent que 305,95 ha de surface soit 6% du territoire[4]. La SAU est évaluée à 267,75 ha (constituée essentiellement de pâturages)[5].

2- Le secteur agricole saint-martinois se caractérise également par une réduction de la SAU et de la population agricole, par ailleurs vieillissante, et souffre d'un manque de structuration, d'offre de formation et d'accompagnement technique limitant ainsi la diffusion et la transmission des connaissances

La SAU répertoriée sur Saint-Martin connaît une forte diminution depuis le début des années 2000 :

2Diagnostic de l'agriculture à Saint-Martin, CCISM-Agena, 2011
3Rapport IEDOM 2018
4Diagnostic de l'agriculture à Saint-Martin, CCISM-Agena, 2011 ; Travaux COSDA 2019
5Travaux des groupes de travail Stratégies de filière réunis en 2019

Figure 1 - Evolution de la SAU à Saint-Martin entre 1981 et 2018 (ha)

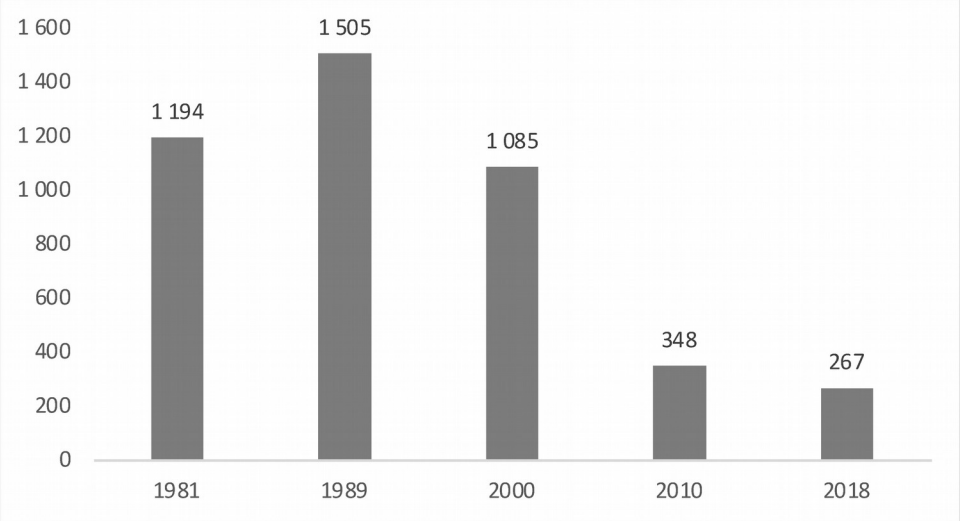

Source : Recensements agricoles, Travaux du COSDA 2019

Comme illustré par les chiffres relatifs à l'évolution de la SAU, le territoire de Saint-Martin devient de moins en moins agricole.

L'évolution des chiffres relatifs à la taille du cheptel reflète elle aussi une tendance à la diminution de l'activité agricole. De 800 bovins estimés au dernier recensement agricole (2010) pour 200 abattages annuels, les derniers chiffres disponibles font état de moins de 400 bêtes allaitantes dans 12 exploitations pour 48 abattages en 2018 et 423 têtes dans 10 exploitations pour 59 abattages en 2019.

Principaux chiffres recensés lors des travaux 2019 du COSDA (désigné en 2018) s'appuyant sur les bilans annuels de l'EDE

Filière	Exploitants		Production / Effectifs	
	2019 (bilan EDE)	2018 (groupes de travail Stratégies de filières)	2019 (bilan EDE)	2018 (groupes de travail Stratégies de filières)
Apiculture	5	-	-	300-400 kg (2014)
Bovins	10	12	423 allaitants 59 abattages	396 allaitants 48 abattages
Caprins/Ovins	22/20	28	673/316	773/263
Maraîchage	-	1	Information non disponible	
Equins	3 (EDE)	2	36	54
Porcins	Elevage informel		19 abattages[5]	540 14 abattages
Volailles	-	14	-	5079

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs, entre autres :

- Un **renouvellement limité des générations** d'exploitants agricoles, dont la population est vieillissante, ce qui soulève également un enjeu de disparition de compétences, savoir-faire et connaissances de l'écosystème de production agricole saint-martinois.

  Il n'y a pas de données détaillées disponibles sur les installations de jeunes agriculteurs à Saint-Martin, le dénombrement des exploitations étant compliqué par le fait qu'une part non négligeable des agriculteurs n'exercent pas cette activité de manière formelle ou en tant qu'activité professionnelle principale. Cependant, la diminution du nombre d'exploitations répertoriées lors des recensements agricoles et confirmée par les derniers travaux du COSDA s'associe à un vieillissement des agriculteurs répertoriés. L'enjeu de renouvellement des générations est donc important sur le territoire.
- Une **faible structuration des filières de production** reflétant le faible degré de professionnalisation de l'activité agricole sur le territoire de Saint-Martin.

  De plus, l'absence d'offre de formation initiale et continue pour de nouveaux exploitants agricoles sur le territoire de Saint-Martin, combinée au vieillissement de la population des agriculteurs Saint-Martinois et à la diminution de leur nombre, contribue à un déficit de transmission et de diffusion des connaissances.
  Ceci constitue un obstacle à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des exploitations agricoles de Saint-Martin.
  Le territoire est confronté à un déficit d'accompagnement et de conseil aux exploitants agricoles, en l'absence d'agent dédié à l'agriculture au sein de la CCISM, et une structure coopérative comme la SICASMART n'ayant pas disposé des moyens suffisants pour financer un poste d'accompagnement technique ou de conseil jusqu'en 2018[6].

Divers obstacles structurels contribuent également à limiter la structuration du secteur agricole, la pérennisation des revenus agricoles, la viabilisation et la professionnalisation de cette activité :

- **Les risques climatiques** : Saint-Martin constitue un territoire fortement exposé aux aléas climatiques (cyclones, séismes, sécheresses) susceptibles d'affecter fortement les structures et les exploitants agricoles. Le cyclone Irma a par exemple détruit la majorité des clôtures délimitant les zones de pâturage et impose leur remplacement.
- **Les difficultés d'accès et de délimitation du foncier** : la surface disponible pour l'activité agricole est limitée, le foncier fait de manière générale l'objet d'une pression importante sur le territoire, la classification des parcelles constituant un enjeu fort pour le territoire : le taux d'accroissement et l'usage actuel du foncier agricole sont mal connus, et nécessiteraient un recensement plus précis des terres utilisées à des fins agricoles ainsi que des terres incultes laissées en friche, et nécessiteraient également une analyse de leur potentiel de production. Par ailleurs, peu d'exploitants agricoles disposent des documents permettant de justifier la surface de leur exploitation, ce qui complique leur accès à certaines aides.

6Un poste de conseiller technique à la SICASMART est financé par le Ministère de l'agriculture depuis 2018.

- **L'existence de surcoûts de production** liés au caractère insulaire et éloigné de la métropole de Saint-Martin : la dépendance à des intrants venant de l'extérieur combinée aux contraintes de transport et de stockage accroît les coûts de production pour les agriculteurs de Saint-Martin.

Il n'existe pas de données chiffrées récentes pour le territoire de Saint-Martin concernant les éléments d'analyse suivants : âge des exploitants[7], volumes de production -hors chiffres de l'abattoir -, résultats d'exploitation et structure des coûts des exploitants agricoles, prix de vente, classification des structures selon leur orientation technico-économique[8], couverture de la demande locale.

3- Des pratiques vertueuses au potentiel agro-écologique, alourdies par la dépendance aux importations d'intrants

Le caractère extensif de l'activité agricole, qui relève principalement de l'élevage et ne compte pas de grandes cultures, implique une faible mécanisation et par conséquent des émissions limitées de GES, ainsi qu'une consommation limitée d'énergie. L'absence d'industrie agroalimentaire sur le territoire implique également une absence de consommation d'énergie par un tel secteur d'activité. La contribution de l'agriculture saint-martinoise à l'atténuation du changement climatique est donc nécessairement appelée à être limitée, proportionnellement à sa contribution elle-même faible aux émissions de GES.

Historiquement, les pratiques agricoles à Saint-Martin évitent le recours à certains intrants tels que les produits phytopharmaceutiques.

Si l'agriculture saint-martinoise ne compte pour l'heure pas d'exploitants certifiés en agriculture biologique, le faible recours à des intrants chimiques et le caractère extensif contribue à sa bonne image et à sa dimension patrimoniale sur le territoire de Saint-Martin. La valorisation de cette production par des signes de qualité (agriculture biologique notamment) permettrait aux agriculteurs de mieux valoriser leur production et de dégager des revenus plus importants.

Cependant, les exploitants saint-martinois sont dépendants à d'autres types d'intrants, par exemple les aliments pour le bétail : le territoire de Saint-Martin ne produisant pas de fourrage. Cette dépendance implique d'importer par bateau ou par avion des intrants et alourdit ainsi le bilan carbone de l'agriculture de Saint-Martin.

4- L'accroissement de la production agricole de Saint-Martin peut contribuer à l'atténuation du changement climatique en améliorant l'autonomie alimentaire du territoire

En 2011, avec 200 abattages, le taux de couverture de la filière bovine était estimé à 7,5%. La CCISM (qui regroupe également les fonctions de la chambre d'agriculture) a formulé en 2011 un objectif de couverture de 15 à 20% du marché par la production de Saint-Martin en 2022, impliquant de 400 à 530 abattages

7Les derniers chiffres disponibles sont ceux du recensement agricole de 2010 : 10 des 45 chefs d'exploitation avaient moins de 40 ans, 14 de 40 à 49 ans, 9 de 50 à 59 ans et 12 60 ans ou plus.

8Les derniers chiffres concernant la classification des structures sont ceux du recensement agricole de 2010 : 14 exploitations en bovins viande, 19 élevages d'ovins et/ou caprins, 6 élevages hors sol.

annuels et une SAU mobilisée de 500 à 700 ha. Les derniers chiffres concernant la SAU, évaluée en 2019 par le COSDA à 267,95 ha, et le nombre d'abattages annuels (59 bovins en 2019) suggèrent que l'objectif est encore loin d'être atteint.

La grande majorité des produits alimentaires consommés à Saint-Martin est importée, soit directement soit via la partie néerlandaise de l'île.

L'importation de denrées alimentaires par bateau et par avion, qui plus est de produits réfrigérés, aboutit à des émissions de GES élevées pour assurer l'alimentation de la population de Saint-Martin.

Par conséquent, l'accroissement de la production agricole à Saint-Martin, si elle s'inscrit dans la continuité de pratiques peu intensives et respectueuses de l'environnement et s'appuie sur le développement de projets agro-écologiques, en améliorant le taux d'autoconsommation du territoire et en réduisant en proportions les besoins d'importation, pourrait contribuer à l'atténuation du changement climatique, aux conséquences duquel l'agriculture saint-martinoise est fortement exposée et doit donc s'adapter pour en limiter les effets au maximum.

D'une part, le territoire de Saint-Martin est exposé de manière récurrente à la sécheresse, phénomène d'autant plus problématique pour l'activité agricole que les ressources en eau douce de l'île sont rares et difficilement accessibles, et qui tend à s'aggraver avec le réchauffement climatique.

D'autre part, la fréquence et l'intensité croissante des cyclones qui touchent Saint-Martin affectent fortement l'activité agricole. Ainsi le cyclone Irma survenu en 2017 a-t-il détruit les clôtures délimitant les pâturages et un certain nombre de bâtiments d'exploitations agricoles. L'abattoir a également subi des dommages nécessitant des travaux de rénovation qui n'ont pas encore été engagés, ce qui contribue à sa sous-activité et à l'incertitude sur sa pérennité, lourde d'enjeux pour la filière animale. De plus, les dégâts occasionnés à l'ensemble des bâtiments et infrastructures de l'île ont entraîné la dispersion et le stockage de gravats, débris et déchets sur des parcelles agricoles.

Le redémarrage de l'activité agricole dans de bonnes conditions implique donc un nettoyage des parcelles et la remise en place des clôtures, qui représentent un coût élevé pour les exploitants agricoles.

Cependant, la résilience du secteur agricole face à ce type d'événements se heurte à deux obstacles majeurs.

Premièrement, le caractère informel d'une bonne part de l'activité agricole implique que les agriculteurs supportent seuls le coût des réparations des dégâts occasionnés par les cyclones. Ainsi, certains projets initiés avant le cyclone ont été interrompus, des exploitants n'ont pas pu assumer les coûts de réinstallation des clôtures et n'ont donc pas pu préserver la délimitation des terres agricoles.

Ensuite, les exploitants agricoles exerçant de manière déclarée ne sont pas assurés contre les risques liés aux catastrophes naturelles, ce qui ne leur permet pas de couvrir les pertes occasionnées par les aléas climatiques et de les rendre dépendants de la sollicitation des mécanismes d'aides publiques pour la réparation et la reconstruction des équipements détruits. Or les difficultés à produire des titres de propriété, étant donnés les problèmes de délimitation du

foncier sur le territoire de Saint-Martin, font obstacle au montage de dossiers de demande d'aide par ces exploitants.

Le caractère majoritairement informel de l'activité agricole et le manque de structuration des filières agricoles à Saint-Martin freinent le développement de la compétitivité des exploitants agricoles de Saint-Martin.

Par ailleurs, en l'absence d'industries agroalimentaires, la valeur ajoutée retirée de leur production par les exploitants agricoles reste relativement faible.

Ainsi, à titre d'exemple concernant la filière bovine, filière la plus structurée et qui compte le plus grand nombre d'agriculteurs professionnels, l'abattoir ne disposant pas d'un atelier de découpe, celle-ci est intégralement réalisée par les commerces de boucherie qui distribuent la viande produite localement sur le marché saint-martinois. Une part importante de la valeur ajoutée de la production de viande ne peut donc pas être captée par les éleveurs réunis au sein de la SICASMART, l'organisation de producteurs de Saint-Martin.

En 2019, l'abattoir a réalisé 59 abattages de bovins et 19 abattages de porcins, pour un total de 12,3 tonnes sur un peu moins de 50 jours d'abattage. Si ce volume représente une croissance notable par rapport à 2018 (48 abattages de bovins) reflétée dans l'évolution du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre (11 826 €, +11,3%), et malgré une subvention d'exploitation de 70 000 € représentant 85,5% des produits de l'abattoir, ce dernier accuse cependant un déficit chronique de son activité : le résultat annuel était de -13 458 € en 2018, et -20 770 € en 2019 (hausse du déficit de 64%)[9].

Le volume d'activité de l'abattoir reste insuffisant pour atteindre un seuil de rentabilité, malgré la subvention d'exploitation octroyée par la Collectivité de Saint-Martin. L'accroissement des charges d'exploitation paraît même excéder la croissance du chiffre d'affaires et du volume d'activité entre 2018 et 2019, expliquant le creusement du déficit de l'abattoir. L'activité d'abattage seule ne génère pas suffisamment de valeur ajoutée, et les volumes d'abattage ne permettent pas d'économie d'échelle pour permettre de garantir la rentabilité de la structure.

La création d'une unité de découpe de la viande adjointe à l'abattoir est identifiée, d'une part, comme un levier de renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur et, d'autre part, de rentabilisation de l'équipement.

5- Des circuits de commercialisation en circuits courts marginaux par rapport à la distribution de produits d'importation

Les produits de l'agriculture saint-martinoise sont commercialisés par le biais des débouchés commerciaux suivants : marché, vente directe, boucheries ; la grande distribution constitue pour le moment un canal de distribution très peu exploité (par un seul producteur). La consommation couverte par les produits agricoles

9Source : documents comptables, fiscaux et de gestion de la Société d'exploitation des abattoirs (SEABAT)

locaux représente une part très faible de l'alimentation de la population de Saint-Martin.

Les différents acteurs interrogés font cependant état d'un certain dynamisme de la demande à Saint-Martin, qu'il s'agisse de particuliers ou des secteurs du tourisme et de la restauration, pour des produits agricoles issus de la production locale, ce qui traduit de réelles opportunités de commercialisation (en circuit court voire le cas échéant par le biais des enseignes locales de grande distribution, qui constituent un débouché encore peu exploité) et de promotion de productions locales. Il existe donc un potentiel pour un accroissement de la production locale qui répondrait à une demande des consommateurs, et permettrait un accroissement des revenus des agriculteurs.

La grande majorité des produits d'alimentation consommés à Saint-Martin sont donc importés. Ceux-ci sont soumis aux normes européennes et françaises de production et de commercialisation, ce qui contribue à la sécurisation sanitaire du marché saint-martinois. Cependant, l'absence de frontière terrestre avec Sint-Maarten, la partie néerlandaise de l'île, sous le statut de Pays et territoire d'Outre-mer (PTOM) et qui n'appartient donc pas au territoire de l'Union européenne, implique une coopération transnationale afin d'assurer l'effectivité des contrôles sanitaires sur l'ensemble des produits importés.

6- Un enjeu de valorisation de la production agricole saint-martinoise auprès des consommateurs locaux

La production agricole saint-martinoise reste, du fait notamment du manque de structuration de ses filières de production, peu valorisée auprès des consommateurs saint-martinois, que ce soit par le biais de signes de qualité ou d'origine, ou de communication sur les produits et sur les pratiques vertueuses de production (l'agriculture à Saint-Martin ne recourt par exemple pas aux produits phytopharmaceutiques) susceptibles de répondre à des attentes croissantes de la part des consommateurs et donc d'accroître la valeur ajoutée de la production agricole de Saint-Martin. La valorisation renforcée de la production locale s'appuyant sur le développement de démarches de production vertueuses ou de labels de qualité comme levier de satisfaction d'une demande forte sur le territoire permettrait également de renforcer la position des agriculteurs de Saint-Martin dans la chaîne de valeur.

Il est également à noter que le faible taux de couverture de la consommation locale combiné à une forte demande pour des produits locaux de qualité constitue un atout pour les agriculteurs saint-martinois, qui ne rencontrent pas de difficulté à trouver des débouchés pour leur production, qui ne suffit pas à satisfaire la demande et pourrait donc s'accroître sans que la concurrence des produits d'importation ne constitue un obstacle en termes de débouchés commerciaux ou de prix de vente.

7- La préservation du foncier agricole, un enjeu fort sur le territoire de Saint-Martin

Peu d'exploitants agricoles disposent des documents permettant de justifier la surface de leur exploitation, ce qui complique leur accès à certaines aides : les terres exploitées sont mal identifiées et mal délimitées.
Par ailleurs, la surface disponible pour l'activité agricole est limitée ; le foncier fait de manière générale l'objet d'une pression importante sur le territoire, la classification des parcelles constituant un enjeu entre prise en compte des risques naturels, besoins de construction, accès à la surface agricole et préservation des espaces naturels.
D'un point de vue environnemental, le développement de construction sur des zones parfois non constructibles contribue à l'artificialisation des sols. De plus, les dégâts occasionnés par les cyclones, et notamment Irma en 2017, ont entraîné le dépôt et le stockage non maîtrisés de déchets sur des sols naturels et agricoles, qui contribuent à leur pollution et, par ailleurs, constituent des milieux favorables pour la propagation de virus tels que la dengue. Cette problématique de gestion des déchets et débris est d'autant plus forte que les constructions ont très mal résisté au cyclone. Le manque de moyens des agriculteurs pour restaurer les clôtures détruites par le cyclone rend également plus difficile la préservation des espaces agricoles vis-à-vis de ces dépôts de déchets non maîtrisés.

Cependant, l'absence de grandes cultures à Saint-Martin, la pratique extensive de l'élevage et des quelques cultures maraîchères existantes, sans recours à des produits phytopharmaceutiques ont permis la préservation des sols agricoles : on relève une absence de pollution en raison de l'usage de pesticides tels que la chlordécone (contrairement aux sols de Guadeloupe) ou par d'autres intrants.

Enfin, le territoire manque d'arbres, particulièrement depuis le passage du cyclone Irma en 2017, qui pourraient contribuer à prévenir l'érosion des sols. La replantation d'arbres, par le biais d'un développement de l'agroforesterie et le repeuplement forestier, pourraient contribuer à préserver les sols.

8- La ressource en eau à Saint-Martin, assez rare, doit être mieux connue pour être gérée efficacement du point de vue du secteur agricole

La ressource en eau à Saint-Martin se caractérise par sa rareté : l'eau potable est obtenue par désalinisation et le territoire est soumis à des situations récurrentes de sécheresse. La partie française de Saint-Martin possède 16 étangs : deux d'entre eux (Etangs aux poissons et salines) sont classés en Réserve Naturelle Nationale depuis 1998, connus pour héberger de nombreux oiseaux).
En matière d'usage domestique de l'eau, l'Etablissement pour l'Eau et l'Assainissement de Saint-Martin est engagé dans plusieurs projets d'investissements en réponse aux différentes problématiques, qui s'avèrent bien identifiées (à titre d'exemple, Irma a causé le déversement d'encombrants et de déchets dans les étangs classés, nécessitant des opérations de nettoyage, et l'assainissement non-collectif est très souvent rejeté directement dans l'océan et dans les étangs, causant une pollution forte des eaux. Ces dernières ne sont donc pas à l'abri de la pollution sur le territoire de Saint-Martin

Cependant, concernant l'usage et la gestion de l'eau pour l'agriculture, en l'absence de recours à l'irrigation et d'éléments documentés sur l'état de la ressource, l'enjeu pour le territoire de Saint-Martin est de lancer une étude permettant de :

- Identifier les puits d'accès public pouvant servir à l'agriculture (irrigation ou abreuvage) et les besoins en forages
- Mettre en place des moyens individuels et collectifs de récupération et de stockage de l'eau de pluie (citernes, barrage, retenue collinaire…)
- Expertiser la possibilité de réutilisation des eaux usées traitées en STEP

Par ailleurs, si la pratique peu intensive de l'élevage à Saint-Martin réduit la problématique de la pollution de l'eau par les effluents d'élevage, celle-ci devra être prise en compte en cas de développement des filières d'élevage ou de construction d'équipements collectifs (ex : porcherie…)

9- Saint-Martin se caractérise par la richesse de sa biodiversité et de ses espaces naturels, parfois dégradés malgré les mesures de protection mises en place et qui pourrait être davantage sauvegardée grâce au développement de l'agro-écologie

Une Réserve naturelle nationale marine et terrestre de 3060 hectares a été créée sur la partie française en 1998. Elle a permis notamment de valoriser le patrimoine faunistique et floristique de l'île. Le plan de gestion de la réserve naturelle sur la période 2018- 2027 prévoit 44 actions allant du suivi des populations à la mise en place de programmes de réhabilitation pour des territoires devant recouvrir leur patrimoine naturel. En tout 52 espèces limicoles classées « risque faible » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) résident à St Martin. 171 espèces animales sont répertoriées sur le territoire, dont 30 étant considérées comme rares ou menacées ; chaque nouvelle étude fait découvrir de nouvelles espèces.

Le Conservatoire du littoral a également mis en place un plan de reconquête des étangs ayant pour objectif de constituer un plan de gestion intégré pour rematérialiser les limites du conservatoire et revoir la qualité et les mouvements hydrauliques de ces étangs et les pollutions/sources de pollution (rejets/assainissements/pollutions diverses).

Le déversement de déchets dans les étangs classés à la suite du cyclone IRMA, ainsi que la persistance de décharges sauvages affectent cependant ces espaces naturels et menacent la biodiversité et les paysages de l'île.

Face à un déficit d'arbres sur le territoire aggravé par le passage du cyclone Irma, un programme de replantation forestière permettrait l'extension d'un habitat favorable à la préservation de la biodiversité sur le territoire de Saint-Martin, de replanter des essences fruitières (ex : tamarins), rediversifier les espèces et de compenser un déficit de plantes mellifères sur le territoire qui limite le développement de la filière apicole. La replantation d'arbres sur les pâturages

contribuerait également au bien-être animal ainsi qu'à la limitation des plantes invasives qui réduisent la surface exploitable des parcelles agricoles.

Elaborer un référentiel des plantes endémiques, y compris fourragères, présentes à Saint-Martin en partenariat avec le CIRAD de Guadeloupe et des acteurs locaux (4 real we agree with culture, Les Fruits de mer, Réserve naturelle) permettrait d'autre part d'orienter le plan de repeuplement forestier en cohérence avec les conditions pédo-climatiques et la biodiversité de Saint-Martin. Par ailleurs, un recensement des espèces exotiques envahissantes constitue également un enjeu pour le territoire.

La recherche reste peu présente à Saint-Martin pour accompagner les projets d'expérimentation agroécologiques, mais de nouvelles initiatives pourraient être développées notamment en partenariat avec le réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) de Guadeloupe, sur le modèle de la coopération mise en place avec la filière apicole.

10- Un potentiel de développement en réponse aux exigences sociétéales en matière d'alimentation, de santé et d'environnement existe à Saint-Martin mais reste pour le moment peu exploité

La production agricole saint-martinoise assure un taux de couverture limité de la consommation de la population de Saint-Martin (estimé notamment à 7,5% pour la viande bovine en 2011, cf. *supra*) ; par conséquent l'agriculture de Saint-Martin ne constitue qu'un objet restreint parmi les attentes de la société de Saint-Martin en matière d'alimentation, de santé et d'environnement, à l'image de son poids dans l'économie, l'emploi et l'occupation du territoire de Saint-Martin.

Cependant, la croissance d'une demande pour un tourisme promouvant des activités en prise avec la nature et permettant de devenir la richesse de la biodiversité et du patrimoine naturel de Saint-Martin crée des opportunités pour le développement des activités équestres à Saint-Martin.

De plus, un potentiel de développement d'activités annexes à la production agricole existe, notamment avec le développement de l'agro-tourisme ou l'accueil pédagogique, étant donné l'enjeu de sensibilisation de la population de Saint-Martin concernant une alimentation équilibrée.

En effet, Saint-Martin est confronté à une importante problématique de surpoids et d'obésité, particulièrement infantiles. L'ARS estimait ainsi en 2016 à plus de 30% la part d'enfants en surpoids dans les établissements scolaires du territoire (contre 11% en Guadeloupe). La généralisation d'une alimentation plus saine et accessible constitue donc un enjeu de santé publique d'importance pour le territoire.

Des attentes auxquelles les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation de Saint-Martin sont appelés à répondre s'expriment :

- Demande croissante pour des produits agricoles de qualité produits localement, d'une part de la population de Saint-Martin et d'autre part des clients dans le secteur du tourisme (hôtellerie, restauration) et pour

davantage de traçabilité de l'origine des aliments et de leurs modes de production.

  - La production agricole saint-martinoise, de par son caractère peu intensif et son recours limité à un certain nombre d'intrants, pourrait proposer une réponse, certes partielle tant en volume qu'en diversité de produits, à cette demande de plus en plus forte.

- Demande de sécurité alimentaire dans un contexte particulier : la frontière terrestre avec Sint-Maarten, territoire extra-européen où les règlements de l'UE ne s'appliquent pas, est en temps normal ouverte, ce qui ne facilite pas les contrôles de conformité des importations alimentaires vis-à-vis des réglementations française et européenne.
  - Il est cependant à noter que le territoire de Saint-Martin est fortement dépendant vis-à-vis des importations alimentaires, entre autres provenant des États-Unis, transitant par le territoire de Sint-Maarten.

11- La production d'énergies renouvelables sur les exploitations agricoles peut également contribuer à l'atténuation du changement climatique

Saint-Martin dépend uniquement du pétrole pour son approvisionnement en énergie. L'investissement dans des équipements de production et d'autoconsommation d'énergie solaire dans le cadre de la modernisation ou de la construction de nouveaux bâtiments d'élevage ou de bâtiments de transformation (par exemple dans l'éventualité de la construction d'un atelier de découpe adossé à l'abattoir) permettrait de réduire la consommation d'énergies fossiles émettrices de GES et d'accroître l'autonomie du territoire grâce à des sources d'énergie alternatives et renouvelables.

Les caractéristiques de l'élevage à Saint-Martin ne semblent en revanche pas rendre pertinente la mise en œuvre de projets de méthanisation pour le moment, mais pourrait être envisagée avec le développement de l'élevage.

II. Analyse de la filière agricole de Saint-Martin : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

Atouts

- Présence de structures susceptibles de fournir un accompagnement et un appui technique aux agriculteurs (CCISM, SICASMART, ADEPPAL, GDS, Initiative Saint-Martin Active)
- Présence d'un outil collectif structurant : abattoir agréé
- Soutien financier du ministère en charge de l'agriculture pour la mise en place d'un équipement collectif de conditionnement des œufs (Un dossier de demande de financement complémentaire a également été déposé pour une

aide à l'investissement du FEADER dans le cadre de la programmation 2014-2020)

- Projets d'installation de jeunes et de nouveaux agriculteurs en filière poules pondeuses déposés pour obtenir un soutien du FEADER dans le cadre de la programmation 2014-2020 ;

- Forte demande et forte potentialité de production et de consommation de produits locaux

  → Débouchés de commercialisation existants

  → Développer le canal de la grande distribution

  → Développement de la promotion des productions locales

- Missions régaliennes de contrôles relatives à la sécurité sanitaire des aliments exercées sur place par l'unité territoriale de la DAAF

- Image environnementale et patrimoniale positive de l'agriculture à Saint-Martin

- Modes de production compatibles avec des signes de qualité

- Pratiques agricoles faiblement génératrices de GES

- Des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement, très peu polluantes pour les sols et l'eau de Saint-Martin

- Les pratiques agricoles saint-martinoises ne représentent pas de menaces pour la biodiversité du territoire

- D'importants investissements sont réalisés en faveur de la gestion des eaux
  → Régie par le droit commun, la gestion de l'eau a été confiée à l'Établissement de l'Eau et de l'Assainissement de Saint Martin (EEASM), créé en 2006. La clarification des compétences et le transfert des infrastructures (réseau…) a été finalisé en juillet 2016. Ce transfert a permis un suivi plus fin du réseau et le lancement de travaux sur pour résorber les fuites.

  → Une usine de dessalement d'eau potable, située à Galisbay, de capacité de production d'environ 7 600 m^3/j.

  → 6 réservoirs d'eau potable d'une capacité totale de 15 000 m^3

  → Environ 1,3 M€ d'investissement par an dans des travaux de mise aux normes du réseau d'eau potable

  → Une baisse du nombre de branchements pirates.

- Des ressources en eau très faiblement sollicitées par l'agriculture au potentiel non exploité

- Des espaces naturels protégés

→ Une Réserve naturelle nationale marine et terrestre de 3060 hectares a été créée en partie française en 1998.

→ La partie française de Saint-Martin possède 16 étangs : deux d'entre eux (Etangs aux poissons et salines) sont classés en Réserve Naturelle Nationale depuis 1998. Ces étangs sont connus pour héberger de nombreux oiseaux.

→ Octroi en 2014, à la réserve naturelle de Saint-Martin pendant quatre années, le rôle de « Hub » caribéen dans le cadre de l'appel d'offre européen « Best » (Biodiversity and ecosystem services in the european overseas territories) de l'Union européenne pour l'outre-mer européen

Faiblesses

- L'activité agricole est peu développée, peu professionnalisée, majoritairement informelle ; les filières sont peu structurées
- Absence de volonté de régularisation d'un certain nombre de producteurs informels
- Moyens et activité limités des organisations professionnelles et autres acteurs locaux du secteur agricole : la CCISM ne dispose pas de service agricole pour exercer ses compétences de chambre d'agriculture, bien qu'elle ait aujourd'hui la volonté de monter en puissance sur les sujets agricoles et de réaffirmer son rôle de chambre d'agriculture.
- Volonté politique encore faible de développer l'agriculture sur le territoire face à d'autres secteurs d'activités tels que le tourisme
- Absence de formations adaptées localement et déficit de moyens pédagogiques
- Difficultés d'obtention de crédits pour des projets agricoles auprès des banques
- Difficulté d'accès à l'assurance limitant les opportunités de financement de projets privés
- Difficultés de mobilisation des crédits européens mis à disposition du territoire
- Absence d'outils structurants (atelier de découpe de viande) ou faible visibilité sur leur maintien en activité (abattoir en sous-activité)
- Difficultés d'accès à l'eau : le territoire de Saint-Martin est sujet à des sécheresses récurrentes et dispose de réserves d'eau très limitées. Le manque d'eau et l'absence d'irrigation ne permettent pas aux éleveurs de produire du fourrage de manière suffisante pour l'alimentation du bétail.
- Difficultés d'accès au foncier (accès, surface et entretien)
- Identification et délimitation lacunaires des terres exploitées

- Une pression foncière sur les espaces naturels et agricoles
- Dépendance aux importations d'intrants (aliments, médicaments)
- Prédominance d'importations de France métropolitaine ou, via Sint Maarten, d'importations d'Amérique du Nord ou des Antilles non contrôlées
- Absence de contrôle sanitaire aux frontières
- Forte pression parasitaire et présence de nuisibles - Absence de schéma de maîtrise des dangers sanitaires
- Des élevages exposés aux attaques de chiens divagants / errants
- Pollution de l'île par les débris non ramassés après IRMA
- Une gestion des déchets dégradée depuis IRMA
  - → Les dégâts causés par le passage de l'ouragan IRMA ont entraîné le déversement d'environ huit années de déchets
  - → La décharge est fortement endommagée et ses capacités devraient atteindre leurs limites dès 2021
  - → Une absence de plan de gestion des déchets
- Des surfaces agricoles mal délimitées et protégées et sur lesquelles des déchets sont stockés depuis IRMA
- Des espaces naturels exposés à la pollution, particulièrement depuis IRMA
- Absence d'industries agro-alimentaires locales.

Opportunités

- Forte demande et forte potentialité de production et de consommation de produits locaux
- Engagement de certains acteurs dans une montée en gamme de la production
  - → Volonté de certains agriculteurs de se spécialiser dans une filière
  - → Développement des pratiques de production compatibles avec des signes de qualité
  - → Amélioration des pratiques et de l'appui technique
- Volonté de formalisation de l'activité agricole de certains acteurs agricoles
  - → Mise en place d'un EDE 978
  - → Volonté de certains petits agriculteurs informels de se mettre en règles et de se développer pour dégager un meilleur revenu
  - → Meilleure valorisation dans le cadre de circuits formels

- Amélioration des pratiques agricoles actuelles et de l'appui technique aux agriculteurs
- Soutien de projets agro-écologiques
- Mobilisation des MAEC afin d'encourager les pratiques résilientes
- Demande croissante pour les produits locaux et le développement de circuits courts
- Marge de progression importante pour la couverture de la consommation alimentaire des Saint-Martinois
- Projet de réalisation d'une étude sur les ressources en eau exploitables pour l'activité agricole
- La sensibilisation croissante de l'opinion publique aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel ;
- Développer un modèle d'agriculture durable, dans la continuité des pratiques actuelles et sur la base de nouveaux projets agroécologiques, qui contribue à la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages.
- Une gouvernance renforcée de la gestion des terrains

  → Plan d'aménagement durable de Saint-Martin (PADSM) répondant aux contraintes environnementales et aux pressions urbanistiques (en cours d'élaboration)
  → La requalification d'espaces dans le cadre du conservatoire du littoral devrait permettre de limiter les pollutions (étangs) et l'érosion (façade maritime)
- Perspectives de transmission des exploitations des exploitants agricoles les plus âgés.

  → La cessation d'activité d'un certain nombre d'agriculteurs en raison de leur âge peut représenter une opportunité de transmission à des jeunes souhaitant s'installer ou accroître la taille de leur exploitation.
- Importation des denrées soumises aux normes européennes et françaises de production et de commercialisation

  → Sécurisation sanitaire du marché

Menaces

- Faible visibilité sur le maintien en activité d'équipements collectifs (abattoir en sous-activité)
- Absence de volonté de régularisation d'un certain nombre de producteurs informels

- Difficultés d'accès au foncier et enjeu du nouveau zonage des surfaces fixé par le prochain projet de territoire (PADSM) en cours d'élaboration.
- Incertitude sur le classement des surfaces dans le nouveau document d'urbanisme et la régularisation des titres de propriété, en vue de la préservation des surfaces de prairies
- Accroissement de la pression sur le foncier agricole et les espaces naturels et de l'artificialisation des sols
- Un équilibre qui reste à trouver entre pression foncière et protection de la nature ;
- Difficultés à délimiter à nouveau les surfaces agricoles ayant perdu leurs clôtures après Irma
- Risque de nouveaux aléas climatiques
- Le changement climatique et ses incidences (érosion du littoral, élévation de la température de l'eau…), risquent de fragiliser des écosystèmes, des habitats, des espèces.
- Développement de maladies animales ou végétales et d'antibiorésistance
- Découragement des jeunes agriculteurs souhaitant s'installer et perception d'un métier peu attractif
- Absence de prévision de transmission pour certaines exploitations

III. Enjeux prioritaires

Accroître les capacités de production et la productivité des exploitations afin de permettre aux agriculteurs de disposer d'outils de production permettant de dégager des revenus viables

- Soutenir les investissements de modernisation des exploitations ;
- Faciliter l'accès des exploitants agricoles au foncier
- Soutenir les investissements dans des équipements collectifs structurants (abattoir ruminants/volailles, atelier de découpe, porcheries, miellerie, capacités de stockage) ;

Réduire les coûts de production des agriculteurs

- Compenser les surcoûts et les pertes de revenus liés à des contraintes naturelles (ICHN) ;
- Encourager les modes de productions augmentant l'indépendance vis-à-vis des intrants et augmentant la valeur ajoutée ;

Développer les pratiques vertueuses en matière de production et de commercialisation afin de permettre aux agriculteurs de mieux valoriser leurs productions

- Accompagner et valoriser les systèmes résilients et vertueux d'un point de vue environnemental et climatique (AB, MAEC, aide à l'investissement dans les bâtiments anticycloniques…) ;
- Encourager la diversification des activités non agricoles (agro-tourisme, production d'énergie…) ;
- Encourager le développement des circuits courts ;
- Promouvoir les échanges de bonnes pratiques.

Accompagner et former les agriculteurs vers le renforcement de leur professionnalisation et le développement des compétences techniques

- Encourager la création de valeur ajoutée sur l'exploitation (labels locaux, SIQO, transformation, vente directe) au travers de l'accompagnement technique et des investissements d'amélioration et modernisation des exploitations ;
- Acquérir des connaissances et références techniques et assurer leur diffusion et transfert auprès des agriculteurs pour améliorer les pratiques d'un point de vue économique, écologique, social et sanitaire ;
- Renforcer la formation et l'appui technique (conseil/accompagnement)

Faciliter l'accès aux aides agricoles

- Optimiser et simplifier les circuits d'obtention d'aide pour un meilleur déploiement des projets de développement ;
- Mettre en place un système de préfinancement ou instrument de garantie financière favorisant les investissements ;
- Adapter et développer le régime assurantiel et les fonds de garantie.

Structurer les filières de transformation pour permettre l'accroissement de la valeur ajoutée de la production agricole saint-martinoise

- Soutenir l'aval de la filière (transformation, abattage…) pour améliorer la valeur ajoutée de la production ;
  - → Créer des capacités de transformation (notamment de la viande, avec un atelier de découpe rattaché à l'abattoir) afin d'améliorer la rentabilité de l'outil collectif et de permettre aux agriculteurs d'accroître la valeur ajoutée des produits commercialisés.

Encourager et accompagner la structuration des filières et le regroupement des producteurs (OP, GIE(E)) ;

- La structuration des filières et le regroupement des producteurs doivent notamment permettre le partage, la diffusion et l'harmonisation des pratiques agricoles dans le sens de leur amélioration et d'une meilleure maîtrise des itinéraires techniques, le déploiement d'un accompagnement technique, le développement de projets structurants collectifs en vue de viabiliser la production agricole et de faciliter l'engagement des agriculteurs dans des démarches renforçant leur positionnement dans la chaîne de valeur.
- Promouvoir les échanges de bonnes pratiques.
- Viser la conquête de nouveaux marchés (grande distribution, Sint Maarten, Saint-Barthélemy)
- Soutenir les démarches collectives de montée en gamme (labels locaux, SIQO)
  - → Promotion et accompagnement des productions de qualité

Valoriser la production agricole locale auprès des consommateurs saint-martinois

- Valoriser et promouvoir les produits agricoles locaux via une communication positive ;

Développer des pratiques agricoles limitant la dépendance aux intrants importés par bateau sur le territoire de Saint-Martin :

- Soutenir l'expérimentation et l'innovation sur l'optimisation des productions agroécologiques et favoriser leur transfert et appropriation par les agriculteurs ;

- Valoriser les systèmes vertueux rendant des services écosystémiques et résilients (MAEC intrants, AB, HVE…) ;
- Favoriser l'autonomie en intrants, notamment en élevage par l'autonomie alimentaire ;
- Soutenir les investissements de modernisation de la gestion des effluents et de modernisation des bâtiments d'élevage ;

Accroître l'autonomie alimentaire du territoire de Saint-Martin pour limiter des importations au coût carbone élevé :

- Poursuivre le développement des circuits courts et contribuer à la relocalisation de l'agriculture et à la diversité des productions ;

Développer une agriculture aux modes de production respectueux de l'environnement et s'inscrivant dans une démarche d'accroissement de la qualité

- Valoriser les systèmes vertueux rendant des services écosystémiques et résilients (MAEC intrants, AB, HVE…) ;
- Maintenir et valoriser les prairies permanentes ;
- Renforcer l'accompagnement technique pour une transition vers des systèmes agroécologiques ;
- Renforcer et adapter la formation initiale et continue, le conseil (notamment les diagnostics agro-environnementaux des exploitations) et la sensibilisation des agriculteurs pour une meilleure adoption des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) ;
- Encourager l'expérimentation, la R&D et le transfert des pratiques vertueuses vis-à-vis des ressources naturelles ;
- Soutenir les investissements physiques permettant de développer les pratiques agro-environnementales ou économes en ressources (aquaponie, hydroponie) ;
- Renforcer l'accompagnement technique pour une transition vers des systèmes agro-écologiques ;
- Soutenir le développement des démarches de qualité répondant aux attentes sociétales (AB, labellisations, SIQO, MAEC, bien-être animal…) ;

Soutenir des projets et de nouvelles orientations agricoles pour Saint-Martin permettant une contribution active à la préservation de la biodiversité et des paysages

- Encourager le recours à des variétés/races adaptées, peu consommatrices de ressources naturelles ;
- Accroître la surveillance sanitaire et améliorer les méthodes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Améliorer la connaissance des végétaux du territoire et engager leur classification

- Replanter, diversifier et développer la résilience des forêts ;
- Renforcer la lutte contre la réduction des surfaces naturelles, agricoles et forestières et à vocation ou à usage agricole en favorisant l'intégration des enjeux agricoles dans les politiques de planification foncières ;
- Mener une politique d'envergure en matière d'enlèvement des déchets, notamment sur les parcelles agricoles.

Poursuivre la construction d'un cadre d'accompagnement incitatif pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs

- Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à l'installation pour tous les agriculteurs et tenir compte des difficultés inhérentes au territoire ;
- Faciliter l'accès au foncier agricole et en maîtriser le coût ;
- Renforcer et adapter la formation initiale et continue ;
- Renforcer l'accompagnement et le conseil avant et après l'installation ;
- Faciliter et anticiper les transmissions/installations entre générations ;
- Améliorer la communication sur les formations et métiers agricoles ainsi que sur les dispositifs et les structures d'accompagnement.

Agir sur les leviers facilitant l'accès au foncier agricole

- Renforcer la lutte contre la réduction des surfaces naturelles, agricoles et forestières et à vocation ou à usage agricole en favorisant l'intégration des enjeux agricoles dans les politiques de planification foncières.
- Clarifier et régulariser la délimitation des surfaces agricoles exploitées afin de faciliter l'accès des agriculteurs aux aides

Adapter l'agriculture saint-martinoise aux conséquences du changement climatique auxquelles le territoire est particulièrement exposé (sécheresse, fréquence et gravité des cyclones)

- Améliorer l'autonomie des exploitations vis-à-vis de la ressource en eau et assurer une gestion efficiente de la ressource ;
- Soutenir les investissements de protection et de réduction de l'impact des aléas climatiques (anti-sismique et anti-cyclonique) ;
- Prendre en compte les besoins d'adaptation spécifiques à chaque filière (pour l'élevage : diversification de fourrages, stockage, abreuvement, races rustiques, sécurisation des bâtiments d'élevage…) et aux handicaps naturels (ICHN) ;
- Adapter et développer le régime assurantiel et les fonds de garantie ;

Adapter les pratiques agricoles de Saint-Martin à la rareté de la ressource en eau sur le territoire

- Améliorer l'autonomie des exploitations vis-à-vis de la ressource en eau et assurer une gestion efficiente de la ressource ;
- Encourager le recours à des variétés/races adaptées, peu consommatrices de ressources naturelles.

Encourager une gestion des sols et du foncier contribuant à limiter l'émission de GES :

- Améliorer le peuplement forestier ;
- Maintenir et optimiser les prairies permanentes ;
- Inciter à la fertilisation organique, la couverture des sols et les rotations vertueuses (MAEC) ;

Encourager la diversification des activités non-agricoles, notamment l'agro-tourisme par le développement et la diversification de l'offre en activités équestres

- Préservation du patrimoine naturel
- Développement d'activités génératrices d'emplois et de revenus

Renforcer la capacité du secteur agricole à répondre aux attentes sociétales en termes d'alimentation

- Valoriser et promouvoir les produits agricoles locaux via une communication positive ;
- Développer l'aval de la filière par le soutien aux industries agro-alimentaires et de transformation ;
- Renforcer la prévention sanitaire des aliments.
- Assurer un niveau minimum de médecine et pharmacie vétérinaires (stocks GDS)
- Référencer les plantes endémiques et les plantes/espèces exotiques envahissantes
- Améliorer la communication grand public sur la production et les produits agricoles (portes ouvertes, fermes pédagogiques…), en mettant en évidence leurs bienfaits en termes de santé et de bien-être ;

Partie 3 : Le plan d'actions du plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin

En ligne avec ces constats, les acteurs du territoire ont notamment identifié les principaux objectifs suivants :

- Développer la production et encourager les installations ;
- Renforcer et faciliter l'accompagnement technique, pédagogique et financier :

  Il s'agit notamment de mieux connaître les filières pour recenser les acteurs et les pratiques en vigueur, en vue ensuite d'améliorer ces dernières, d'acquérir des références de production et d'assurer un suivi technique des exploitants en mesure de proposer des conseils à l'ensemble des filières de production du territoire.

- Améliorer les performances sociale, économique, écologique et sanitaire et soutenir les projets agroécologiques innovants en vue de favoriser une production agricole répondant à une demande croissante pour une production locale de qualité et respectueuse de l'environnement.
- Valoriser la production locale et développer l'aval de la filière afin d'accroître la valeur ajoutée de la production agricole saint-martinoise.

Axe 1 – Encourager et promouvoir l'agriculture locale et de qualité				
Objectif 1-1 : Encourager l'installation de jeunes et de nouveaux agriculteurs et favoriser la diversification des activités contribuant à la visibilité sociétale des agriculteurs, en particulier par l'agro-tourisme et les circuits de proximité				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Encourager l'installation de jeunes et de nouveaux agriculteurs dans toutes les filières de production	Inciter et accompagner l'installation toutes filières	SICASMART CCISM UT DAAF	1 à 5	Nombre d'installations d'agriculteurs Nombre d'exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique (OTEX)
	Mettre en place un Point Accueil Installation (PAI)	CCISM	3	PAI labellisé
Encourager la diversification des activités non-agricoles, notamment l'agro-tourisme par le développement et la diversification de l'offre en activités équestres	Faire découvrir la pratique de l'équitation aux scolaires (via les temps péri-scolaires)	Collectivité	1	Nombre d'actions visant la découverte de l'équitation auprès des scolaires
	Favoriser le tourisme équestre par le déploiement d'itinéraires de randonnées pour l'équitation d'extérieure	Collectivité	3	Nombre et distance d'itinéraires de randonnée équestre
Objectif 1-2 : Développer une production locale de qualité				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Conforter la sécurité et la qualité de la production alimentaire de Saint-Martin ainsi que le respect des règles de sa commercialisation	Encadrer l'activité des petits agriculteurs : - les identifier, référencer et estimer leur production et appréhender leurs pratiques ; - mettre en place un plan d'actions commun de sensibilisation à la mise aux normes ; - mettre en place un projet pilote d'atelier collectif d'engraissement des porcins.	UT DAAF Collectivité ADEPPAL CCISM SICASMART EDE	1 2 3	Réalisation du recensement Plan d'actions de sensibilisation à la mise aux normes des exploitations Nombre d'actions de sensibilisation à la mise aux normes des exploitations Projet pilote d'atelier d'engraissement des porcins
	S'assurer d'une production respectant les normes en vigueur, notamment en termes d'identification animale : - Mettre en place un système d'identification stable et fiable après analyse des différentes options ; - Identifier les animaux ; - Mettre en place une campagne de sensibilisation avant contrôles officiels du respect des normes, notamment en termes d'identification animale.	Collectivité CCISM EDE UT DAAF ADEPPAL SICASMART Eleveurs	4 1 2 2	Système d'identification animale en place Nombre d'animaux identifiés Nombre d'actions de sensibilisation à la mise aux normes des exploitations Taux de conformité des élevages Nombre de contrôles en élevage
	Faire respecter les normes de commercilisation sur le territoire français	UT DAAF	4	Taux de réalisation des programmations d'inspection
Promouvoir et accompagner les productions de qualité	Mettre en place un signe de qualité	SICASMART UT DAAF	2	Nombre de producteurs engagés dans un signe de qualité
	S'engager dans une MAEC « Apiculture raisonnée »	Apiculteurs	2	Nombre d'apiculteurs engagés dans une MAEC « Apiculture raisonnée »
Objectif 1-3 : Développer et promouvoir la diversité de l'offre alimentaire				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Promouvoir les produits agricoles locaux	Mettre en place une campagne de communication pour la promotion des produits agricoles locaux	ADEPPAL SICASMART CCISM État Collectivité	2	Nombre d'actions de communication
Conquérir de nouveaux marchés	Diversifier et négocier de nouveaux marchés pour la production locale	SICASMART	3	Nombre de points de vente des produits locaux Taux d'approvisionnement en produits locaux dans les points de vente

Axe 2 – Renforcer et faciliter l'accompagnement technique, pédagogique et financier et développer les connaissances par l'acquisition de références, les échanges et l'innovation				
Objectif 2-1 : Améliorer les connaissances techniques				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Mieux connaître les filières	Recenser les acteurs	Collectivité UT DAAF CCISM	1	Réalisation du recensement
	Référencer les pratiques	SICASMART	1	Réalisation du référencement
	Mettre en place un suivi technique et acquérir des références dans l'objectif d'améliorer les pratiques	SICASMART	2	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un suivi technique
Mettre en place des projets d'expérimentation et de démonstration agro-écologiques	Élaborer un projet agro-écologique et mettre en place des essais de référencement technique et de démonstration	Eco Vie UT DAAF GAL LEADER ADEPPAL	4	Projet agro-écologique Nombres d'essais de référencement technique Nombre d'actions de démonstration
	Étudier le potentiel de production fourragère	SICASMART	1	Etude du potentiel de production fourragère
	Préserver et améliorer le patrimoine génétique des abeilles par la participation partenariale au projet APISELEC (RITA2)	AAPISm	3	Participation de l'AAPISm au projet APISELEC
Objectif 2-2 : Renforcer l'appui technique				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Mettre en place un service de conseil technique toutes filières approprié	par les structures en place	SICASMART CCISM	2	Nombre de conseils techniques délivrés/filière
	Voir l'opportunité de mettre en place un service agricole à la CCISM pour pouvoir exercer ses compétences de Chambre d'agriculture	CCISM	1	Service agricole à la CCISM
Renforcer le suivi technique des agriculteurs et assurer le transfert des connaissances		SICASMART ADEPPAL	1 à 5	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un suivi technique Nombre d'actions de suivi technique par exploitation Nombre d'actions de transfert des connaissances
Objectif 2-3 : Améliorer et développer la formation initiale et continue				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Mettre en place des moyens pédagogiques adaptés pour permettre l'accès à des formations agricoles localement	Mettre en place le groupe de travail « Formation - Installation » - Penser à faire le lien avec le nouveau contrat de plan territorial de développement des formations et de l'orientation professionnelle - Mettre en place une action de sensibilisation des métiers agricoles auprès des scolaires	UT DAAF	1	Nombre de réunions du GT « Formation - Installation » Nombre d'actions de sensibilisation où les métiers agricoles ont été promus auprès des jeunes
	Voir avec la MFR Guadeloupe ce qui pourrait être adapté à Saint-Martin	UT DAAF ADEPPAL	1	Prise de contact avec la fédération des MFR de Guadeloupe
	Mettre en place un accompagnement pour des formations aux métiers de boucherie	CCISM Collectivité UT DIECCTE	2	Nombre d'accompagnements pour des formations Boucherie
Améliorer la formation continue	Créer un rucher associatif à vocation pédagogique	AAPISm	3	Rucher pédagogique
	Organiser des formations techniques auprès des apiculteurs	AAPISm	2	Nombre de formations techniques auprès des apiculteurs Nombre d'apiculteurs ayant suivi une formation technique
Objectif 2-4 : Optimiser les circuits d'obtention d'aides pour un meilleur déploiement des projets de développement				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Clarifier les circuits d'obtention d'aides	Éclaircir le problème de mobilisation du FEADER par le GAL	GAL Leader	1	Montant FEADER mobilisé par le GAL
	Inciter les éleveurs à adhérer à la SICASMART pour accéder aux aides animales POSEI	SICASMART UT DAAF	1 à 5	Nombre d'éleveurs adhérants à la SICASMART
	Informer les banques de l'existence de fonds de garantie agricoles	État SICASMART	1	Action d'information auprès des banques sur le fonds de garantie agricole
Accompagner les demandes d'aides	Mettre en place un service d'accompagnement au montage de dossier de demandes d'aides	GAL Leader SICASMART CCISM	1	Nombre d'accompagnements au montage de dossiers de demandes d'aides
	Inciter à la déclaration de surface via TéléPAC pour accéder aux aides PAC	UT DAAF CCISM	1 à 5	Nombre de déclarations de surface TéléPAC

Axe 3 – Assurer un accès et une préservation des ressources naturelles dans le respect du développement durable				
Objectif 3-1 : Préserver le foncier agricole				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Accroître les surfaces en zone agricole, préserver les terres agricoles et mettre en valeur les terres incultes et manifestement sous-exploitées	Mettre en place les groupes de travail relatifs au foncier agricole Sujets à aborder notamment : - Titres, baux ruraux et fermage, problème d'indivision - Entretien et accès aux surfaces difficiles	UT DAAF	2	Nombre de réunions du GT « Fermages et baux ruraux »
	Formuler des propositions sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole (Art. L.183-8 CRPM)	COSDA	3	Document de propositions de moyens permettant de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole
	Mettre en place une politique de gestion du foncier	Collectivité	3	Politique de gestion du foncier
	Veiller à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers lors de l'élaboration du PLU	Collectivité COSDA	1	Analyse de l'évolution globale des zonages entre le POS et le nouveau plan d'aménagement concernant les espaces naturels, agricoles et forestiers
	Mettre en application les dispositions relatives à la mise en valeur agricole des terres incultes, des terres laissées à l'abandon et des terres insuffisamment exploitées (Art. L.183-10 et suivants)	Collectivité État	4	Procédure de mise en valeur des terres incultes et manifestement sous-exploitées
	Créer un organisme local facilitant les transactions et l'accessibilité des terres agricoles	Collectivité État	4	EPF ou EPFL
Objectif 3-2 : Améliorer l'autonomie des exploitations vis-à-vis de la ressource en eau et assurer une gestion efficiente de la ressource				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Référencer les différentes sources d'eau possibles et engager une réflexion sur la gestion de l'eau	Lancer une étude permettant de : - Identifier les puits d'accès public pouvant servir à l'agriculture (irrigation ou abreuvage) et les besoins en forages - Mettre en place des moyens individuels et collectifs de récupération et de stockage de l'eau de pluie (citernes, barrage, retenue collinaire…) - Expertiser la possibilité de réutilisation des eaux usées traitées en STEP	UT DAAF OPA Collectivité BRGM	1	Etude sur les différentes sources et une gestion efficiente de l'eau en agriculture
Objectif 3-3 : Préserver les paysages et la biodiversité				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Améliorer le peuplement forestier	Élaborer un programme de replantation forestière en tenant compte des besoins de la filière apicole (plantes mellifères)	UT DAAF ONF ADEPPAL	3	Programme de replantation forestière
Référencer les plantes endémiques et les plantes exotiques envahissantes	Élaborer un référentiel en partenariat avec : CIRAD, 4 real we agree with culture, Les Fruits de mer, Réserve naturelle	UT DAAF	2	Référentiel des plantes endémiques et des plantes exotiques envahissantes
Nettoyer les terres agricoles	Ramasser ou faire enlever les déchets et les débris gisant sur les terres agricoles	Collectivité	1	Nombre d'actions de nettoyage de terres agricoles

Axe 4 – Améliorer les performances sociales, économiques, écologiques et sanitaires des exploitations agricoles				
Objectif 4-1 : Améliorer les performances techniques et sanitaires en visant l'adaptation au changement climatique				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Anticiper les risques sanitaires	Mettre en place le groupe de travail « Gestion des nuisibles et maîtrise des dangers sanitaires » pour élaborer un plan de gestion des nuisibles et de maîtrise des dangers sanitaires.	UT DAAF	1	Nombre de réunions du GT « Gestion des nuisibles et maîtrise des dangers sanitaires » Plan de gestion des nuisibles et de maîtrise des dangers sanitaires
	Mettre en place un OVS mixte végétal et animal	UT DAAF ADEPPAL GDS	2	OVS
	Mettre en place des contrôles sanitaires à l'importation (végétaux, animaux et denrées animales) en coopération avec la partie hollandaise	UT DAAF CGAAER	2	Taux de réalisation des programmations d'inspection
	Assurer un stock minimal de médicaments vétérinaires au GDS (notamment anti-parasitaires)	GDS	2	Etat des stocks en pharmacie vétérinaire au GDS
	Assurer un niveau minimum en médecine vétérinaire rurale en : - Favorisant l'installation d'un vétérinaire à compétence rurale (vétérinaire contractuel) -Incitant les vétérinaires présents à assurer les visites rurales - Mettant en place un service de garde incluant les urgences rurales	UT DAAF GDS Collectivité	2	Nombre de vétérinaires à compétence rurale
Veiller au maintien des performances génétiques des cheptels	Assurer le renouvellement et améliorer les performances génétiques par : - le développement de la technique d'insémination artificielle - l'importation de nouveaux reproducteurs - la mise en place d'une stratégie d'amélioration des performances génétiques	ADEPPAL SICASMART	1 à 5	Nombre d'inséminations articielles/an Nombre de reproducteurs importés/espèce Stratégie d'amélioration des performances génétiques
	Redéployer la race ovine Martinik (de type Saint-Martin) sur le territoire, adaptée au condtions climatiques : - Importer des reproducteurs de race Martinik (de type Saint-Martin) ; - Rendre éligible la race ovine Martinik aux aides pour la protection des races menacées	ADEPPAL Éleveurs SICASMART UT DAAF	1 à 5	Nombre de reproducteurs de la race ovine Martinik
Objectif 4-2 : Améliorer les performances économiques par la réduction du coût des intrants				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Réduire la dépendance aux importations et améliorer l'autonomie des élevages	Produire du fourrage en mutualisant les moyens sur des parcelles mises à disposition pour entretien	SICASMART ADEPPAL	2	Quantité de fourrage produit/an
	Mettre en place un lieu de stockage du fourrage et des aliments pour animaux	ADEPPAL	1	Lieu de stockage du fourrage et des aliments pour animaux
	Envisager la production locale de poulettes prêtes à pondre	Eleveurs SICASMART	3	Nombre d'élevages de poulettes prêtes à pondre
Optimiser les prix des intrants	Renégocier la politique de prix instaurée par GMA pour le cas d'un groupement de producteurs multi-filière	SICASMART	1	Prix des aliments pour animaux/filière
	Créer une aide POSEI supplémentaire au transport d'aliments pour animaux	UT DAAF SICASMART	1	Aide au transport d'aliments pour animaux au sein du POSEI

Objectif 4-3 : Assurer la protection sociale des agriculteurs et sécuriser leurs investissements				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Améliorer le niveau de protection sociale des agriculteurs	Mettre en place le groupe de travail « Sécurité sociale et SMA » : Sujets à aborder : - élaboration d'un plan de sensibilisation pour l'adhésion des agriculteurs à la sécurité sociale ; - révision et adaptation des surfaces minimales d'assujettissement (SMA)	CGSS UT DAAF	2	Nombre de réunions du GT « Sécurité sociale et SMA » Nombre d'agriculteurs adhérants à la sécurité sociale
Développer le régime assurantiel	Voir avec la fédération française des assureurs	ADEPPAL AAPISm GDS	1	Contact avec la fédération française des assureurs sur le problème d'accès aux assurances
	Prévenir la Collectivité du problème d'accès aux assurances	ADEPPAL	1	Contact avec la Collectivité sur le problème d'accès aux assurances
Sécuriser les élevages, notamment de petits ruminants par l'attenuation des vols et des attaques de chiens	Construire des bâtiments sécurisés pour la nuit	Éleveurs GAL Leader	2	Nombre de bâtiments d'élevage sécurisés
	Renforcer les clôtures	Éleveurs GAL Leader	2	Nombre de projets de renforcement des clôtures
	Acquérir et dresser des animaux de garde (chiens de berger, oies...)	Éleveurs GAL Leader	2	Nombre d'animaux de garde détenus par les éleveurs
	Gérer l'errance et la divagation canine par la mise en place d'un service de fourrière	Collectivité	3	Fourrière
Objectif 4-4 : Favoriser la structuration des filières				
Actions	*Détails de l'action*	*Principaux acteurs concernés*	*Echéance de réalisation (Année N)*	*Indicateurs de suivi*
Mettre en place les outils structurants collectifs	- Centre de conditionnement des œufs ; - Abattoir volaille et lapins (et atelier de découpe) ; - Miellerie collective.	SICASMART Collectivité GAL Leader AAPISm	3	Centre de conditionnement des œufs Abattoir volaille et lapins Miellerie collective.
Assurer la pérennité de l'abattoir	Réaliser les travaux de remise en état de l'abattoir	Collectivité	1	Travaux de remise en état de l'abattoir réalisés
	Définir et mettre en place des ateliers de valorisation adossés à l'abattoir et étendre l'activité aux volailles/lapins	Collectivité Exploitant de l'abattoir	2	Atelier de découpe

LISTE DES ACRONYMES

AAPISm Association des apiculteurs de Saint-Martin
AB Agriculture biologique
ADEPPAL Association pour le développement et la promotion des produits agricoles locaux
AFOM Atouts, Forces, Opportunités, Menaces
ARS Agence régionale de santé
BCAE Bonnes conditions agricoles et environnementales
CCISM Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin
CCT Contrat de Convergence et de Transformation
CGSS Caisse générale de sécurité sociale
CIRAD Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COM Collectivité d'outre-mer
COSDA Comité d'orientation stratégique et de développement agricole
DAAF Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt
EDE Établissement de l'élevage
EEASM Établissement des Eaux et d'Assainissement de Saint-Martin
FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural
GAL Groupe d'Action Local
GDS Groupement de défense sanitaire
GES Gaz à effet de serre
GIE(E) Groupement d'intérêt économique (et environnemental)
HVE Haute valeur environnementale
IAA Industries agro-alimentaires
ICHN Indemnité compensatoire de handicaps naturels
IEDOM Institut d'émission des départements d'outre-mer
INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
ISMA Initiative Saint-Martin Active
MAEC Mesures agro-environnementales et climatiques
OP Organisation professionnelle
OTEX Orientation technico-économique
PAC Politique agricole commune
PADSM Plan d'aménagement durable de Saint-Martin
POS Plan d'Occupation des Sols
POSEI Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité
PSN Plan stratégique national
PTAD Plan territorial de l'agriculture durable
PTOM Pays et territoire d'outre-mer
RITA Réseau d'innovation et de transfert agricole
RUP Région ultra-périphérique
SAU Surface agricole utile
SICASMART Société d'intérêt collectif agricole de Saint-Martin
SIQO Signes d'identification de la qualité et de l'origine
STEP Station d'épuration
UICN Union internationale pour la conservation de la nature
UT DAAF Unité territoriale de la Direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Unité territoriale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
Contact : DAAF – UT Saint-Barthélemy et Saint-Martin
23 rue de Spring
97150 Saint-Martin
Tél : 05-90-52-30-50
https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/
Courriel : daaf971@agriculture.gouv.fr